

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2023

Par convocation en date du 1^{er} juillet 2023, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 7 juillet à 19H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de P. Vadeboin pouvoir à N. Comby, C. Jolly à P. Bourrassaut. C. Dutraive et M. Collin étaient excusées.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juin 2023 ;
- ✓ Sollicitation du versement du fonds de concours de la COR pour la réalisation du parking Ecole ;
- ✓ Demande de remise gracieuse de loyers pour la boulangerie ;
- ✓ Tarif de la restauration scolaire ;
- ✓ Tableau des effectifs ;
- ✓ Etat d'avancement des projets ;
- ✓ Retour sur le travail des commissions ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juin 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

3. Sollicitation du versement du fonds de concours de la COR pour la réalisation du parking Ecole Salle des fêtes

Monsieur le Maire indique que les fonds de concours de la COR sont déterminés sur une période de 3 ans et en fonction des effectifs de la commune.

Au titre de ce fonds de concours la commune recevra 36 308 euros sur ce projet.

Le Conseil à l'unanimité des présents ou représentés approuve cette sollicitation et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

4. Demande de remise gracieuse de loyers pour la boulangerie

Monsieur le Maire durant la période hivernale et la flambée des prix de l'énergie avait indiqué au boulanger que la commune pourrait faire un geste.

Le conseil constate qu'aucun élément n'a été communiqué par le boulanger (bilan et autres documents) et de ce fait, aucune décision ne peut être prise.

5. Tarif de la restauration scolaire

Vu la délibération du 30 mars 2007, instituant une régie de recette pour la cantine municipale ;

Au regard de l'évolution de l'inflation, le prestataire fournissant les repas a annoncé une hausse du prix unitaire de 0,47 € à compter de la rentrée de septembre 2023.

Monsieur le Maire propose de répercuter partiellement cette hausse sur le prix de vente du repas, le surplus étant assumé par le budget communal. Le nouveau prix des repas passera donc de 4,40 € à 4,85 €.

Le Conseil par 11 voix pour et 2 abstentions, après en avoir délibéré fixe à 4,85 € le tarif du repas scolaire à compter du 10 juillet 2023.

5.2 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente les mouvements de personnel pour la rentrée de septembre 2023, la nouvelle organisation et la répartition des horaires qui s'effectue au global à effectif constant, sans augmentation d'heures.

Le Conseil à l'unanimité des présents ou représentés approuve le tableau des effectifs issus de ces évolutions.

6. Etat d'avancement des projets

JY Rosset fait le point sur l'ensemble des projets en cours :

- ✓ Travaux de soutènement du mur « Ex-Gouttenoire » qui avance ;
- ✓ Travaux route de Dième. La SOGEA va réaliser les travaux pour relier les descentes des gouttières vers A. Gardette ;
- ✓ Assainissement sur terrain ex-Baurier près de la zone artisanale : réparation par chemisage effectué par la COR ;
- ✓ Lave-vaisselle pour l'école a été commandé. Après demande de devis à Métro. La société Patay s'est alignée permettant ainsi une économie de 700 € ;
- ✓ Réseau internet à l'école va être réalisé ;
- ✓ Des bancs et poubelles ont été posés dans le village ;
- ✓ La date limite de réponse à l'appel d'offre pour le parking école est ce jour. L'exploitation des offres reste à faire.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une notification de la Préfecture pour la réfection du centre technique : attribution d'une subvention de 26 055 €.

7. Travail des commissions

MF Ducert fait le point sur les travaux de la commission vie du Village et les illuminations : route de Lyon, Guirlande sapin, maison des associations etc.

8. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Autorisations d'urbanisme :

- **DP :**
 - GUIGNARDAT Cyrille, 145 chemin de Combe Farnat, construction d'une piscine, d'un abri et d'un mur de clôture (accord le 09/06/2023)
 - EMERY Jean-Yves, construction d'un abri bois (accord le 13/06/2023) ;
 - Commune de Valsonne, 30 place du marché, changement des huisseries (accord le 12/06/2023) ;
 - DEHARO Willy, 195 chemin de la Raye, isolation des murs extérieurs et ravalement de façade (accord le 19/06/2023) ;
 - COUPET Benjamin, 175 impasse du Moulin, construction d'une piscine et d'une terrasse (accord le 19/06/2023) ;
 - RABOUTOT Nicolas, 677 route de Lyon, pose de volets roulants (accord le 30/06/2023) ;

- **PA :**
 - Commune de Valsonne, le Bourg, aménagement d'un parking (accord le 12/06/2023)

Renonciation droit de préemption :

- Grange du Mont ;
- Maison, 26 impasse du Rocailier ;
- Maison, 70 impasse de la Traverserie ;
- Maison, 256 chemin des écoliers.

9. Questions et informations diverses

M. le Maire informe :

- ✓ Mme Perney passe la main à Mme Engler en tant que Présidente de la bibliothèque après 23 ans de bon et loyaux service. Merci à elle.
- ✓ La Mairie a reçu un courrier des riverains du chemin du Mont signalant la dangerosité de la sortie du chemin du Mont sur la RD13 ;
- ✓ Mme Bachy a adressé un courrier à la Mairie signalant que le ramassage scolaire pour Amplepuis n'a pas toujours été assuré. M. le Maire est conscient de cette difficulté. Il indique que dès septembre 2022 un premier courrier a été adressé au SYTRAL et un second en juin 2023. Monsieur le Sous-Préfet comme le Président de la COR ont été saisis ;

- ✓ Problème d'antenne Bouygues/SFR.

Un tour de table est organisé.

- ✓ MF. Ducert signale que l'électricité ne fonctionne pas à la salle hors sacs. JY Rosset indique qu'il y a effectivement des difficultés pour remettre l'électricité mais cela est en bonne voie.

Avant le clore la séance, la prochaine commission travaux est fixée au 1^{er} septembre 2023 à 20H30.

La séance est close à 21H00.

Fait à Valsonne, le 14 juillet 2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut